

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT



REPUBLIQUE DU CONGO
Unité * Travail * Progrès

Decrét n° 2000 - 266 du 27 OCTOBRE 2000
portant nominations au ministère de la santé, de la solidarité et de
l'action humanitaire

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu l'Acte Fondamental ;

Vu le décret n°98-171 du 12 mai 1998 portant attributions et organisation de la direction générale de la solidarité et de la réinsertion sociale ;

Vu le décret n°98-172 du 12 mai 1998 portant attributions et organisation de la direction générale de l'action sociale ;

Vu le décret n°98-173 du 12 mai 1998 portant attributions et organisation de la direction générale de l'action humanitaire ;

Vu le décret n°98-257 du 16 juillet 1998 portant attributions et organisation de la direction générale de la population ;

Vu le décret n°98-258 du 16 juillet 1998 portant attributions et organisation de l'inspection générale de la santé ;

Vu le décret n°99-205 du 31 octobre 1999 portant attributions et organisation du ministère de la santé, de la solidarité et de l'action humanitaire ;

Vu le décret n°82-595 du 18 juin 1982 tel que modifié par le décret n°92-011 du 20 février 1992 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;

Vu le décret n°99-227 du 31 octobre 1999 portant nominations au ministère de la santé, de la solidarité et de l'action humanitaire ;

Vu le décret n°99-1 du 12 janvier 1999 portant nomination des membres du Gouvernement.

En Conseil des ministres,

DECRETE :

Article premier.- Sont nommés au ministère de la santé, de la solidarité et de l'action humanitaire :

- **M. Edmond MALALOU** : directeur général de la population.
- **M. Serge Raymond MVIRI** : directeur général de la solidarité et de la réinsertion sociale.
- **Mme Thérèse Françoise NTINOU, épouse ENGAMBE** : directrice générale de l'action sociale.

- **M. Ernest Stéphane MOUAITAYA** : directeur général de l'action humanitaire;
- **M. Lévy Bernard SAMBA** : inspecteur général de la santé.

Article 2.- Le présent décret, qui annule et remplace le décret, sus-visé, n°99-227 du 31 octobre 1999, sera enregistré, communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal Officiel.

Fait à Brazzaville, le 27 OCTOBRE 2000



Denis SASSOU-NGUESSO

Par le Président de la République,

Le ministre de la santé, de la solidarité
et de l'action humanitaire,

Le ministre de l'économie, des
finances et du budget,

Léon-Afred OPIMBAT

Mathias DZON